



JUIN 2016

Le Petit Bavard

Saint-Sulpice-de-Pommeray

INONDATIONS



Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues ces jours derniers sur plusieurs départements et sur notre commune, certains d'entre vous ont été inondés, occasionnant des dégâts, des coupures d'électricité...

Afin de compléter le **dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dans notre commune**, nous demandons à toutes les personnes qui ont subi des dégradations de bien vouloir **nous adresser un courrier ou un mail** (saint.sulpice.mairie@wanadoo.fr) avec vos coordonnées et une courte description des dégâts subis.

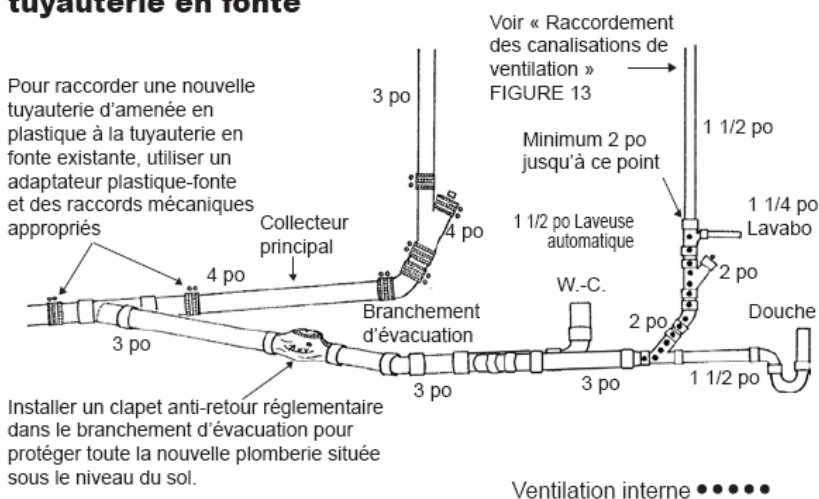
COMMENT PROTÉGER SON INSTALLATION?

Le service Assainissement d'Agglopolys conseille la pose d'un clapet anti-retour afin d'éviter la remontée des eaux dans les canalisations.

Tous les appareils installés sous le niveau de la rue doivent être protégés par un clapet anti-retour empêchant le refoulement des eaux d'égout.

Ce clapet doit être installé de manière à protéger le branchement d'évacuation.

FIGURE 11 – Installation de plomberie en sous-sol typique illustrant la méthode de ventilation, le clapet anti-retour et le raccordement à la tuyauterie en fonte



Pour plus de renseignements, contacter :

AGGLOPOLYS
Service Assainissement
Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac
41000 BLOIS
02 54 90 35 70

FRELONS ASIATIQUES



Ce n'est qu'assez tardivement que le piégeage des frelons asiatiques a été efficace dans notre commune. Mais l'engagement de certains habitants a payé puisque plusieurs dizaines de frelons ont été piégés au cours du mois de mai.

Derniers conseils de nos apiculteurs :

- Les pièges peuvent être laissés **jusqu'à la mi-juin** (pensez à renouveler le mélange piégeant mais sans rincer vos pièges).
- Pensez à visiter les petits coins ouverts et/ou abrités de vos habitations (cabanes de jardin, greniers ouverts sur l'extérieur, dessous des balcons-terrasses) car ces insectes sont en train de construire des amorces de nids (ces amorces ne seront pas plus grosses qu'une petite balle). Souvent, on s'aperçoit bien trop tard de la présence d'un nid.



Dans le Petit Bavard de février, nous vous avons également annoncé qu'Agglopolys s'engageait à **prendre en charge la destruction des nids chez les particuliers** pour cette année.

MODE D'EMPLOI POUR FAIRE DETRUIRE UN NID DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS

En partenariat avec l'INRA de Bordeaux, Agglopolys a développé l'application mobile « **Sauvons les abeilles !** », simple et pédagogique. Cette application, qui donne des éléments sur le frelon asiatique et sur les autres insectes avec lesquels il peut être confondu, permet également, en quelques clics, de signaler la présence d'un nid et de demander sa destruction.

Après confirmation qu'il s'agit effectivement d'un nid de frelons asiatiques situé chez un particulier, Agglopolys fera procéder à sa destruction, qu'elle prendra totalement à sa charge.

Concrètement, comment faire si vous avez repéré un nid de frelons asiatiques chez vous?

- Connectez-vous à l'application « *Sauvons les abeilles !* » ou sur *agglopolys.fr* (cliquer sur l'encart situé sur la page d'accueil du site).
- Consultez les pages de photographies pour vous assurer qu'il s'agit bien de l'espèce en question.
- Remplissez le formulaire.
- Vous serez contacté(e) par l'entreprise qui réalisera la destruction du nid pour le compte d'Agglopolys, afin de convenir d'un rendez-vous.

Si vous n'avez pas internet ou que vous repérez un nid sur l'espace public, **contactez la mairie.**